

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 28 avril 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau De la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 018-088/16/BM

■ Attribution de subventions aux associations culturelles du Pays d'Aix - Grands opérateurs avec conventions triennales, opérateurs avec conventions d'objectifs annuelles, tournées intercommunales

HN 018-28/04/16 BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Préambule

Par délibération n°2001_A101 du Conseil Communautaire de la CPA du 19 octobre 2001, il a été décidé la création d'un fonds d'intervention permettant d'apporter des subventions à des opérations culturelles de portée intercommunale développées par des associations.

La Communauté du Pays d'Aix a voté ensuite sa propre politique culturelle le 16 mai 2003 (délibération n°2003_A080). Cette politique culturelle confirme les objectifs d'éducation, de création de lien social entre les habitants et de contribution au développement économique du territoire. Elle adjoint dans sa politique culturelle spécifique les notions de renforcement de l'identité territoriale, de soutien à l'initiative locale de dimension intercommunale, de structuration du territoire du Pays d'Aix et de mise en réseau des équipements culturels.

Dans ce cadre, il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence prolonge cette politique culturelle et ce dispositif de subventionnement, devenant un partenaire privilégié des associations qui participent au rayonnement culturel du territoire et démontre ainsi sa volonté de soutenir la création, la diffusion artistique et l'action culturelle, avec des projets et des manifestations accessibles au plus grand nombre.

Signé le 28 Avril 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

Cette délibération détaille l'attribution de subventions à quatre grands opérateurs du territoire, signataires de conventions triennales, aux opérateurs faisant l'objet de conventions d'objectifs annuelles et aux opérateurs participant au dispositif des tournées dans les communes du territoire.

1. Les grands opérateurs

La Communauté du Pays d'Aix a choisi de devenir dès 2003, un partenaire privilégié d'opérateurs culturels participant au rayonnement culturel du Pays d'Aix avec comme objectif de contribuer à l'éducation et au rapprochement des générations par la facilitation de l'accès à la culture (délibération N°2003_A285 du 12 décembre 2003).

Cette politique s'exerce en complémentarité avec le fonds d'intervention à destination des associations et témoigne de la volonté du Pays d'Aix d'irriguer son territoire avec des actions culturelles originales, éducatives et diversifiées, qui restent accessibles au plus grand nombre.

Ces « grands opérateurs », au nombre de quatre, bénéficient donc d'une subvention de fonctionnement dans le cadre d'une convention triennale, avec des objectifs partagés.

Ce partenariat avec les « grands opérateurs » répond aux objectifs généraux de la politique culturelle de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix tels que définis dans la délibération n°2003_A081 du Conseil Communautaire du 16 mai 2003.

1.1 Le Ballet Preljocaj, Centre Chorégraphique National

Le Conseil de Communauté du 12 décembre 2003 (délibération n°2003_A285) a décidé de l'intérêt communautaire du projet du CCN - Ballet Preljocaj.

Créée en décembre 1984, la Compagnie Preljocaj devient Centre Chorégraphique National de Champigny-sur-Marne et du Val-de-Marne en 1989. En 1996, elle est accueillie à la Cité du Livre d'Aix-en-Provence et devient Ballet Preljocaj, Centre Chorégraphique National de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Communauté du Pays d'Aix et de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le Ballet Preljocaj est aujourd'hui constitué de 25 danseurs permanents, plus de 100 représentations par an sont effectuées en France comme à l'étranger. Depuis la création de sa compagnie, Angelin Preljocaj a créé 49 chorégraphies, du solo aux grandes formes.

Ses créations sont reprises au répertoire de nombreuses compagnies, dont il reçoit également des commandes. C'est le cas notamment de La Scala de Milan, du New York City Ballet, du Staatsoper de Berlin et du Ballet de l'Opéra National de Paris.

Le public est également accueilli au Pavillon Noir à l'occasion des nombreux rendez-vous avec les artistes organisés autour de cette programmation : studios ouverts, présentation de fin de résidence, apéros danse, répétitions publiques (8 par an), visites guidées et accueils de groupes (190 par an), lectures vidéo-danse (5 cycles, 40 projections), spectacles en collaboration avec des partenaires du territoire tels les Ateliers du Théâtre Populaire d'Aix ou Seconde Nature. Chaque année plus de 9 000 personnes assistent à ces activités au Pavillon Noir.

Le Ballet Preljocaj irrigue le territoire de la Métropole par l'animation de stages et d'ateliers de pratique artistique (225 ateliers, 350 heures de pratique dispensées à plus de 1 000 participants, 7 stages par an), la collaboration avec les conservatoires, les interventions dansées dans l'espace urbain avec le GUID Groupe Urbain d'Intervention Dansée (40 GUID. par an, 8 000 spectateurs environ). Un dispositif complet a été mis en place pour permettre au public de voir la danse partout et autrement.

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

La convention d'objectifs triennale 2016-2018

Les grands principes de ce projet de développement et les modalités des partenariats financiers, en matière de subventions de fonctionnement et d'investissement ont été fixés dans une première convention 2006 - 2008 conclue entre le CCN et l'État, la Ville d'Aix-en-Provence, le Conseil Régional, le Conseil Général et la CPA (délibération N° 2006_A147 du Conseil Communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 25 juin 2006).

La convention d'objectifs 2016-2018 annexée comprend les engagements financiers des différents partenaires qui permettront au CCN de mener à bien son projet artistique sur la base de la programmation et des budgets prévisionnels annexés du CCN des trois années référentes de la convention (délibération N°2015_A272 du Conseil Communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 17 décembre 2015).

Pour permettre à l'association Ballet Preljocaj de réaliser son projet et d'atteindre les objectifs énoncés dans la convention d'objectifs 2016 / 2018, les partenaires s'engagent à financer l'association Ballet Preljocaj sur la base du budget de plein exercice 2015 et selon la répartition suivante ;,

Institution	2015	2016 / 2018
État- Ministère de la culture	1 405 000 euros	1 405 000 euros
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	430 000 euros	510 000 euros
Département des Bouches-du-Rhône	211 500 euros	211 500 euros
Communauté du Pays d'Aix	600 000 euros	
Métropole d'Aix-Marseille-Provence		600 000 euros
Ville d'Aix-en-Provence	325 000 euros	325 000 euros
Total Subventions	2 971 500 euros	3 051 500 euros
Budget de Fonctionnement	6 431 176 euros	6 456 791 euros

1.2. Le Centre International des Arts en Mouvement

Le Centre International des Arts en Mouvement est un lieu de référence des arts du cirque en Pays d'Aix, œuvrant à partager la diversité de ces arts avec le plus grand nombre, habitants ou artistes, enfants ou adultes, initiés ou novices. Il se veut un lieu de rencontre entre les arts, de dialogue et de découverte, où naissent projets et vocations, sans frontière artistique ni sociale. Il est organisé autour de quatre axes majeurs : découverte, transmission, création, diffusion, qui se nourrissent mutuellement. De plus le festival « Jours et [nuits] de cirque » dont la troisième édition (2015) s'est achevée avec une hausse de fréquentation de plus de 30 % et plus de 8 000 spectateurs, devient un moment fort de l'année culturelle provençale. Ce rendez-vous désormais d'impact régional, se déroulant la dernière semaine de septembre, a su trouver son public, tout en gardant une exigence de qualité artistique forte.

La convention d'objectifs triennale 2015-2017

Le Centre International des Arts en mouvement (CIAM), situé au domaine de la Molière à Aix-en-Provence, a ouvert ses portes en 2013.

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

Il est soutenu depuis l'origine par la CPA, avec une première subvention accordée en 2013 dans le cadre de Marseille Provence 2013.

La Ville d'Aix-en-Provence et la CPA ont souhaité soutenir durablement le travail et les objectifs artistiques et pédagogiques du CIAM qui est devenu en 3 années, un acteur incontournable du paysage circassien régional.

Une première convention d'objectifs triennale a été approuvée lors du Conseil Communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 (délibération N°2015_A273 pour les années 2015 à 2017 et est annexée à la présente délibération.

1.3 Le Festival International d'Art Lyrique

Le Conseil de Communauté du 12 décembre 2003 (délibération n°2003_A285) a décidé de l'intérêt communautaire du projet du Festival International d'Art Lyrique et de l'Académie Européenne de Musique (FIAL/AEM).

Le projet du Festival est structuré par 7 axes principaux :

- organiser chaque année le Festival autour d'une programmation de rayonnement international et d'innovation artistique, comprenant quatre productions lyriques annuelles, dont au moins trois nouvelles productions par an, et, dont une commande d'œuvre lyrique sur la période de trois ans couverte par la présente convention, ainsi que l'organisation sur 3 ans de concerts comprenant au moins la présentation au public d'une commande d'une œuvre musicale originale ;
- développer l'action de « l'Académie européenne de musique » dont la mission de formation, de mise en situation et d'insertion professionnelle de jeunes artistes est essentielle ;
- accroître la présence du Festival et de l'Académie dans le département et dans la région, notamment, en développant les collaborations avec les institutions culturelles locales, et en maintenant une politique de coproductions et de tournées ;
- faire du Festival un pôle européen de référence, en s'appuyant notamment sur l'Académie, si possible en collaboration avec les grandes structures régionales telles que le Festival d'Avignon ; poursuivre la politique de coproductions et de tournées à l'échelle européenne ; participer à des réseaux européens ou les coordonner ;
- maintenir une politique de tarifs qui réserve un contingent important de places à prix accessible. Organiser des événements ouverts au public autour des productions lyriques du Festival, notamment sur le territoire régional ;
- poursuivre la mise en œuvre de son projet d'éducation artistique et culturelle et d'élargissement des publics, notamment en accentuant les efforts réalisés en direction du jeune public et des milieux scolaires pendant et hors période du Festival ;
- mettre en œuvre une politique « socio-artistique » dans la continuité des actions initiées depuis 2009 dans le cadre du programme Passerelles ; mener en direction des publics en situation d'exclusion sociale des actions de sensibilisation au monde de l'opéra et d'insertion professionnelle.

La convention d'objectifs triennale 2015-2017

Les grands principes de ce projet de développement et les modalités des partenariats financiers, en matière de subventions de fonctionnement et d'investissement ont été fixés dans une première convention 2006-2008 (délibération N°2006_A329 du Conseil Communautaire de la CPA du 20 octobre 2006) conclue entre le FIAL et l'État, la Ville d'Aix-en-Provence, le Conseil Régional, le Conseil Général et la CPA.

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

Cette convention a été renouvelée par la délibération N° 2009_A052 du Conseil Communautaire de la CPA du 15 mai 2009 pour la période 2009-2011 et par la délibération N° 2011_A210 du 15 décembre 2011 pour la période 2012_2014.

La convention d'objectifs 2015-2017 annexée comprend les engagements financiers des différents partenaires qui permettront au FIAL de mener à bien son projet artistique sur la base de la programmation et des budgets prévisionnels annexés du FIAL des trois années référentes de la convention (délibération N°2015_A179 du Conseil Communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 10 juillet 2015).

Les subventions prévisionnelles du FIAL, dans le projet de convention 2015-2017 s'établissent ainsi :

Collectivité publique	2012 / 2014 (moyenne des 3 exercices)	2015 / 2017 (par exercice)
État-Ministère de la culture	3 568 000 euros	3 708 000 euros
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	441 000 euros	841 000 euros
Département des Bouches-du-Rhône	885 000 euros	930 000 euros
Communauté du Pays d'Aix	823 166 euros	
Communauté du Pays d'Aix (2015) Métropole d'Aix-Marseille-Provence (2016-2017)		930 000 euros
Ville d'Aix-en-Provence	1 286 667 euros	1 335 000 euros
Total	7 003 833 euros	7 744 000 euros
Budget de Fonctionnement	22 125 000 euros (2014)	22 336 000 euros (2015)

L'année 2015 constitue la base du financement (hors subventions exceptionnelles) des partenaires signataires de la convention. Les collectivités publiques s'efforceront de procéder à l'ajustement de leur financement en regard des besoins liés au bon fonctionnement de l'association FIAL/AEM, des projets nouveaux et ainsi que de leurs capacités budgétaires.

Le budget prévisionnel de fonctionnement du FIAL s'élève à 23 170 000 euros pour l'exercice 2016. Il a été adopté le 26 juin 2015 par l'Assemblée Générale du FIAL.

1.4 Théâtre du Jeu de Paume

Le Conseil de Communauté du 12 décembre 2003 (délibération n°2003_A285) a décidé de l'intérêt communautaire du projet du Théâtre du Jeu de Paume.

Les objectifs de l'association du Théâtre du Jeu de Paume, conformes à son objet social, sont de maintenir un lieu :

- **un lieu de création** ouvert aux acteurs et aux metteurs en scène : le Théâtre du Jeu de Paume est une structure d'accompagnement d'œuvres novatrices tout à la fois pour de jeunes metteurs en scène ou pour des talents confirmés ;

- **un lieu de promotion** pour de jeunes talents : le Théâtre du Jeu de Paume participe à l'émergence de jeunes compagnies issues notamment de la région ;

- **un lieu de production ou de co-production** : le Théâtre du Jeu de Paume s'inscrit dans le réseau des grandes institutions et permet aux artistes, en leur ouvrant son plateau, de bénéficier d'une logistique adaptée ;

- **un lieu de diffusion** : le Théâtre du Jeu de Paume inscrit dans la mesure du possible les spectacles dans la durée afin de multiplier les rencontres avec les différents intervenants culturels et de favoriser la venue de nouveaux publics.

Le développement du public repose plus largement sur le pari métropolitain Aix-Marseille en associant dans une même démarche les théâtres du Gymnase à Marseille et du Jeu de Paume à Aix-en-Provence.

La convention d'objectifs triennale 2015-2017

Le Théâtre du Jeu de Paume a, depuis 2003, bénéficié d'une aide de la Communauté du Pays d'Aix, d'abord dans le cadre d'une convention d'objectifs annuelle, puis , à partir de 2012, dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale.

La convention d'objectifs 2015-2017 annexée comprend les engagements financiers des différents partenaires qui permettront au Théâtre du Jeu de Paume de mener à bien son projet artistique (délibération N°2015_A102 du Conseil Communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 21 mai 2015).

Il est donc aujourd'hui proposé, sur la base du tableau ci-dessous, de procéder à l'attribution des subventions dans le cadre du fonds d'intervention à destination des associations pour un montant total de 2 050 000 euros à ces 4 grands opérateurs .

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	Montant proposé	Convention d'objectif
2016_00020	Ballet Preljocaj	Aix en Provence cedex	Fonctionnement 2016	Année 2016	600 000,00 €	6 264 110,00 €	600 000,00 €	325 000 (fonctionnement) 83 600 € (caisse des écoles)	600 000,00 €	Convention triennale
2016_00077	Théâtre du jeu de Paume	Aix en Provence	Fonctionnement général 2016	Année 2016	270 000,00 €	2 390 330,00 €	270 000,00 €	1 030 000,00 €	270 000,00 €	Convention triennale
2016_00533	FIAL	Aix en Provence	Programmation Festival 2016	Année 2016	930 000,00 €	23 170 000,00 €	930 000,00 €	Aix : 1 335 000 €	930 000,00 €	Convention triennale
2016_00572	CIAM	Aix en Provence	Fonctionnement 2016	Année 2016	100 000,00 €	954 000,00 €	100 000,00 €	Aix : 218 200 €	100 000,00 €	Convention triennale
2016_00573	CIAM	Aix en Provence	Festival Jour et Nuit : Festival des arts du cirque traditionnel et contemporain	Du 17 au 25 septembre 2016	150 000,00 €	460 466,00 €	150 000,00 €	Aix : 100 000 €	150 000,00 €	Convention triennale

Reçu au Contrôle de légalité le 28 Avril 2016
Signé le 18 Mai 2016

Montant total proposé : 2 050 000 €

2. Opérateurs avec convention d'objectifs annuelle

Par délibération n°2001_A101 du Conseil de Communauté du 19 octobre 2001, la CPA décidait de la création d'un fonds d'intervention permettant d'apporter des subventions à des opérations culturelles de portée intercommunale développées par des associations.

Partant de l'origine de la définition des politiques culturelles à partir de 1959 (création du ministère de la Culture) et 1999 (Loi de décentralisation Chevènement), la Communauté du Pays d'Aix a voté sa propre politique culturelle le 12 décembre 2003 (délibération n°2003_A285). Cette politique culturelle de la CPA confirme les objectifs d'éducation, de création de lien social entre les habitants et de contribution au développement économique du territoire. Elle adjoint dans sa politique culturelle spécifique les notions de renforcement de l'identité territoriale, de soutien à l'initiative locale de dimension intercommunale, de structuration du territoire du Pays d'Aix et de mise en réseau des équipements culturels.

Le fonds d'intervention à destination des associations intéresse uniquement les manifestations sur la base des critères validés par le Conseil de Communauté de la CPA et rappelés ci-après :

- le montant du fonds est ajusté chaque année dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif,
- les opérations sont en rapport avec la compétence communautaire et dépassent le strict cadre communal,

La participation communautaire est limitée de la manière suivante :

- 30% maximum du budget de l'opération (hormis les opérations communautaires),
- l'instruction de la demande inclut la sollicitation de l'avis du Maire de la commune.

Toutes les demandes de subvention qui sont présentées dans ce rapport ont reçu un avis favorable des Maires des communes concernées.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles. (délibération n°2003-A312, du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003).

Les 21 associations concernées par la présente sont des associations professionnelles dans le domaine culturel. Elles portent pour la grande majorité des projets culturels depuis plus de 10 ans, sont impliquées dans le territoire du Pays d'Aix mais bien plus largement dans le territoire métropolitain notamment grâce à leur participation à des réseaux et pragmatiquement à la provenance de leur public. Ces associations et ces projets, pour la plupart portés par un cofinancement des collectivités publiques, connaissent, en cette année 2016, un profond changement dans la relation aux différentes collectivités publiques suite aux différentes élections de 2015. La liste ci-après correspond à un choix prioritaire de structures réalisant un travail artistique reconnu.

Ces associations sont soumises aux règles de paiement suivant la délibération n°2014_A140, du Conseil Communautaire du 3 juillet 2014 fixant les seuils de mandatement de subventions (si le montant de la subvention est supérieur à 5 000 euros) comme suit : 70 % de la subvention à la signature de la convention, 30 % à la remise d'une attestation de service fait et des pièces comptables justificatives.

La participation financière de la collectivité n'est pas soumise à un plafond.

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
HN 018-088/16/BM

Il est donc aujourd'hui proposé, sur la base du tableau ci-dessous, de procéder à l'attribution de 21 subventions pour un montant total de 1 493 000 euros dans le cadre du fonds d'intervention à destination des associations et d'approuver la convention d'objectifs jointe .

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

N° GU	Nom Association	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Montant proposé	Convention d'objectif
2016_00010	Les Journées de l'éloquence	2ème édition des Journées de l'éloquence	Du 21 au 28 mai 2016	100 000,00 €	300 405,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	Oui
2016_00065	Les Films du Delta	Les Rencontres des Films du Delta : Festival nouv.o.monde et Journées Courts bouillons	Du 7 au 13 mars 2016 (festival Nouv.o.monde) et première quinzaine d'octobre (Courts Bouillons)	52 350,00 €	182 000,00 €	55 000,00 €	53 000,00 €	Oui
2016_00113	Office de Tourisme d'Aix en Provence	13ème édition des Rencontres du 9ème Art	avril et mai 2016	52 000,00 €	292 167,00 €	60 000,00 €	52 000,00 €	Oui
2016_00181	Les Lumières (Café Zimmermann)	Concerts Café Zimmermann au GTP et à l'occasion des JDP dans plusieurs communes	Année 2016	60 000,00 €	146 904,00 €	80 000,00 €	60 000,00 €	Oui
2016_00185	Entr'Acte	Création artistique pluridisciplinaire en milieu hospitalier psychiatrique	Année 2016	25 000,00 €	474 650,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	Oui
2016_00186	Opening Nights	« Par les Villages 2016 » : spectacles vivants dans 5 à 10 communes	Année 2016	130000 € voté 112 721 € versé	166 975,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	Oui
2016_00187	Musiques Echanges	Festival International des Nuits pianistiques	Du 2 au 14 août 2016	60 000,00 €	199 500,00 €	80 000,00 €	60 000,00 €	Oui
2016_00217	Images de Ville Images de Vie	14ème Festival Image de ville	Du 11 au 20 novembre 2016	69 000,00 €	222 500,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	Oui
2016_00259	Anonymal	Programme d'activités 2016 : La maison numérique	Année 2016	50 000,00 €	285 400,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	Oui

N° GU	Nom Association	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Montant proposé	Convention d'objectif
2016_00246	Le Relais des possibles (anc. Relais St Donat)	Ze Bus : favoriser l'accès à la culture, à la santé et au numérique des familles isolées, femmes, enfants, parents	Année 2016	42 000 € voté 29 400 € versé	117 348,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	Oui
2016_00266	Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron	36ème édition du Festival International de Piano	Du 22 juillet au 18 août 2016	200 000,00 €	3 517 008,00 €	280 000,00 €	200 000,00 €	Oui
2016_00275	Café Musiques La Fonderie	19ème édition du Festival Zik Zac à Aix	Du 21 au 23 juillet 2016	110 000,00 €	300 370,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	Oui
2016_00284	Seconde Nature	Fonctionnement 2016	Année 2016	150 000 € voté 105 000 € versé	549 186,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	Oui
2016_00302	Les Écrivains en Provence	27ème Salon Les Écrivains en Provence	4 et 5 septembre 2016	42 000,00 €	105 000,00 €	42 000,00 €	35 000,00 €	Oui
2016_00531	Aix Qui ?	Tour en Pays d'Aix : concerts et diffusion culturelle sur 6 communes du Pays d'Aix	Année 2016	100 000,00 €	118 051,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	Oui
2016_00532	Aix Qui ?	Tremplin jeunes : Class Eurock – finale à Aix sur le Cours Mirabeau	21/06/16	50 000,00 €	172 019,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	Oui
2016_00523	Festival de la Chanson Française	14ème édition du Festival de la Chanson Française	Du 30 septembre au 8 octobre 2016	57 000 € voté 47 241 € versé	160 000,00 €	47 000,00 €	47 000,00 €	Oui
2016_00558	Centre Franco-Allemand	Programmation des manifestations culturelles du Centre Franco Allemand	Année 2016	35 000,00 €	214 000,00 €	35 000,00 €	30 000,00 €	Oui
2016_00592	Charlie Free	19ème édition du Charlie Jazz festival	Du 1 ^{er} au 3 juillet 2016	50 000,00 €	270 500,00 €	60 000,00 €	50 000,00 €	Oui
2016_00584	Saisison Kairos	Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix Junior 2016 : stages, formation, concerts de jeunes musiciens de 10 à 22 ans	D'avril à octobre 2016	57 000,00 €	129 490,00 €	50 000,00 €	48 000,00 €	Oui
2016_00786	Groupe Grenade	Finalisation de la création du spectacle « Alice »	Année 2016	20 000,00 €	110 360,00 €	25 000,00 €	23 000,00 €	Oui

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

3. Tournées intercommunales

Le dispositif de tournées intercommunales a été créé par l'ancienne Communauté de Communes et a été repris et élargi par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (délibération 2003 - A286 du 12 décembre 2003).

Il répond à trois objectifs essentiels : soutenir la diffusion des créations des opérateurs du Pays d'Aix, plutôt que de leur accorder des subventions de fonctionnement peu lisibles, contribuer à l'élaboration d'une programmation culturelle par les plus petites communes du Pays d'Aix et permettre à leurs habitants d'accéder sur leur lieu de résidence à des propositions artistiques gratuites.

Les tournées intercommunales (expositions, spectacles, ateliers pédagogiques...) sont donc par essence des opérations dont l'organisation dépasse le strict cadre communal. La proposition de tournée est retenue dès lors qu'elle a été choisie par au moins deux communes.

Ce dispositif de soutien à la diffusion artistique et à la programmation culturelle des communes pourra aisément s'étendre au territoire métropolitain, déjà bien présent par les opérateurs concernés.

Depuis 2009, un appel à projet auprès d'opérateurs culturels locaux a été mis en œuvre par la Direction de la Culture de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, afin de structurer l'offre des opérateurs et l'organisation des tournées. Il se déroule sur l'année N-1 afin de permettre aux communes la mise en place d'une communication sur cette programmation.

Après les retours des projets des opérateurs, les communes décident de leurs programmations et envoient leurs choix à la Direction de la Culture pour un examen par la commission thématique qui valide les propositions.

Pour l'année 2016, il est proposé d'attribuer un montant de 12 000 euros maximum à chacune des communes pour leur programmation culturelle dans le cadre des tournées intercommunales leur permettant ainsi de mettre en place ou de compléter leur programmation culturelle annuelle.

Il est donc aujourd'hui proposé, sur la base de la liste ci-après de procéder pour ces tournées à l'attribution de subventions. Ces dossiers de Tournées 2016 ont fait l'objet d'une approbation lors de la Commission Culture et équipements culturels de la CPA du 2 décembre 2015.

Elles concernent **44 opérateurs** culturels pour **205 représentations** dans les 36 communes du Pays d'Aix et font l'objet d'une convention d'objectifs, quel que soit le montant de la subvention (conventions jointes)

Ces tournées sont soumises aux mêmes règles de paiement que les opérations associatives, suivant la délibération n°2014_A140, du Conseil Communautaire du 3 juillet 2014 fixant les seuils de mandatement de subventions dont le montant est supérieur à 5 000 euros) : 70 % de la subvention à la signature de la convention, 30 % à la remise d'une attestation de service fait et des pièces comptables justificatives.

La participation financière de la collectivité n'est pas soumise à un plafond.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver la présente délibération concernant 44 dossiers, listés dans le tableau ci-dessous, pour un montant de 415 020 euros et d'approuver la convention type jointe.

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Montant proposé	Convention d'objectif
2016_00159	Murmures de Cailloux	Aix en Provence	TC spectacle de conte : « Contes Nomades » sur 5 communes : Rognes, Vitrolles, Saint-Cannat, Le Puy Sainte Réparate, Peyrolles en Provence	Année 2016	-	4 220,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	Oui
2016_00191	Senna/Ga	Aix en Provence	TC spectacle jeune public « Ballet de sorcières » sur 7 communes : Rousset, Peynier, Trets, Meyreuil, Le Tholonet, Saint-Estève Janson, Saint-Cannat	Année 2016	-	7 700,00 €	7 700,00 €	7 700,00 €	Oui
2016_00198	Théâtre du Maquis	Aix en Provence	TC spectacle théâtre « L'acier s'envole aussi » sur 2 communes : Cabriès et Fuveau	Année 2016	-	3 850,00 €	3 850,00 €	3 850,00 €	Oui
2016_00452	Big Band 13	Aix en Provence	TC concert « Hommage aux comédies musicales américaines – Saison 2 » sur 5 communes du Pays d'Aix ; Coudoux, Mimet, Le Tholonet, Vauvenargues et Le Puy Sainte Réparate	juin, juillet, septembre et novembre 2016	12 000,00 €	10 000,00 €	9 420,00 €	9 420,00 €	Oui
2016_00458	Cocktail Théâtre	Marseille	TC spectacle tout public « La vraie vie d'Honorine » sur 6 communes du Pays d'Aix : Le Puy Sainte réparate, Bouc Bel Air, Saint-Paul Lez Durance, Saint-Estève Janson, Gréasque et Beaucueil	Mars, Juillet, octobre et novembre	14 400,00 €	11 600,00 €	11 600,00 €	11 600,00 €	Oui

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Montant proposé	Convention d'objectif
2016_00454	Free Son	Aix en Provence	TC concert « Free son in Love » sur 2 communes du Pays d'Aix : Coudoux et La Roque d'Anthéron	Avril La Roque et décembre Coudoux	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Oui
2016_00460	La Boîte à Mus'	Calas	TC 3 concerts « Lena Lénok », « Pense Bête » et « Madame Oleson » sur 5 communes du Pays d'Aix : Gardanne, Cabriès, Peynier, Rognes et Ventabren	Année 2016	9 700,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	Oui
2016_00464	Art Mania	Bouc Bel Air	TC concert de musique classique « Les plus beaux airs de violoncelle » sur 3 communes du Pays d'Aix : Le Puy Sainte Réparate, Trets et Jouques	Année 2016	0,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €	Oui
2016_00461	Le Philharmonique de la Roquette	Arles	TC « Ciné-concert en trio » sur 3 communes du Pays d'Aix : Vitrolles, Saint-Marc Jaumegarde et Venelles	Année 2016	0,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €	Oui

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Montant proposé	Convention d'objectif
2016_00462	Les Omicarinks	Peyrolles en Provence	TC exposition « Voyage dans l'univers de Roald Dahl » sur 4 communes du Pays d'Aix : Aix, Venelles, Lambesc et Jouques	Année 2016	0,00 €	13 720,00 €	13 720,00 €	13 720,00 €	Oui
2016_00463	Quartiers Nord	Marseille	TC spectacle/concert « Baléti social club » sur 3 communes du Pays d'Aix : Mimet , Rousset, Puyloubier	30 janvier à Mimet, 13 septembre à Rousset et 24 septembre à Puyloubier	11 857,00 €	14 196,00 €	14 196,00 €	14 196,00 €	Oui
2016_00465	TILT	Marseille	TC « Cinéma en plein air » sur 7 communes du Pays d'Aix : Pertuis, Ventabren, Vauvenargues, Simiane, Gréasque, Lambesc et Rognes (x2 séances)	De juin à septembre 2016	11 750,00 €	18 220,00 €	18 220,00 €	18 220,00 €	Oui
2016_00466	Cie La Rumeur	Marseille	TC théâtre de rue spectacle « le piano sur échasses et sa grande diva » sur 4 communes du Pays d'Aix : Peynier, Bouc-Bel-Air, La Roque d'Anthéron et Eguilles	juin, août et septembre 2016	9 800,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Oui

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Montant proposé	Convention d'objectif
2016_00467	Théâtre Désaccordé	Aubagne	TC spectacle jeune public « OMBUL » sur 2 communes du Pays d'Aix : Saint-Marc Jaumegarde et Vitrolles (3 séances)	19 mai à Saint-Marc Jaumegarde et 4 juin à Vitrolles	8 400,00 €	4 660,00 €	4 660,00 €	4 660,00 €	Oui
2016_00468	Cie La Naïve	Pertuis	TC spectacle « La farce de Maître Pathelin » sur 4 communes du Pays d'Aix : Meyrargues, Gardanne, Rognes et Simiane-Collongue	Année 2016	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	Oui
2016_00469	Les Brûlants	Aix en Provence	TC concert « Sans Vergogne » sur 3 communes du Pays d'Aix : Jouques, Cabriès et Gréasque	Année 2016	1ère demande	5 251,00 €	5 251,00 €	5 251,00 €	Oui
2016_00470	Art et Culture	Venelles	TC concert « Ipanema Jazz Quartet » sur 2 communes du Pays d'Aix : Meyrargues et Fuveau	Meyrargues le 21 mai 2016 et Fuveau le 11 juin 2016	0,00 €	3 980,00 €	3 980,00 €	3 980,00 €	Oui
2016_00471	ABS Cirque Danse	Simiane-Collongue	TC spectacle « Pièces détachées » sur 4 communes du Pays d'Aix : Trets, Simiane-Collongue, Gréasque et Gardanne	Année 2016	5 016,00 €	12 032,00 €	12 032,00 €	12 032,00 €	Oui

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Montant proposé	Convention d'objectif
2016_00474	Olympe	Gardanne	TC de 4 concerts « Duo Heiting/Soucasse » sur 5 communes : Les Pennes-mirabeau, Coudoux, Jouques, Venelles et St Estève Janson, « Les garçons brasseurs » sur 4 communes : Le Puy Ste Réparate, St Antonin sur Bayon, Fuveau et St Marc Jaumegarde, « Bab et l'orchestre de chats » sur 5 communes : St Paul lez Durance, Pertuis, St Cannat, St Estève, Mimet, « A vuciata » sur Meyreuil	Année 2016	37 900,00 €	32 600,00 €	32 600,00 €	32 600,00 €	Oui
2016_00475	Théâtre des Ateliers	Aix en Provence	TC spectacle jeune public « La forêt de Brocéliande » sur 4 communes : Les Pennes-Mirabeau, Fuveau, Cabriès et Eguilles	De mars à décembre 2016	8 250,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €	Oui
2016_00476	Cie Amarande	Rognes	TC spectacle conte « Parole Vagabonde » sur 2 communes : Bouc Bel Air et Lambesc	Année 2016	9 290,00 €	5 163,00 €	5 163,00 €	5 163,00 €	Oui

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Montant proposé	Convention d'objectif
2016_00472	Cie Mine de Rien	Aix en Provence	TC spectacle jeune public « Petit Poucet » sur 9 communes du Pays d'Aix : Les Pennes-Mirabeau, St Paul lez Durance (+ 6h d'atelier), Beaurecueil (+6h d'atelier), Fuveau, St Cannat, St marc Jaumegarde (+2h d'atelier), Cabriès, St Estève Janson et Puylobier	Année 2016	10 940,00 €	14 428,00 €	14 428,00 €	14 428,00 €	Oui
2016_00473	Cie Eponyme	Aix en Provence	TC spectacle « Tragique ! L'histoire de Phèdre » sur 4 communes du Pays d'Aix : Les Pennes Mirabeau, Meyrargues, Eguelles et Cabriès	Septembre 2016	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	Oui

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Montant proposé
2016_00478	La Roda	Aix en Provence	TC concert « Zé Boiadé » sur 2 communes du Pays d'Aix : Vitrolles et Rognes	Année 2016	0,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €
2016_00605	Comparses et Sons	Aix-en-Provence	TC concert « Le Syndicat du Chrome » sur 4 communes du Pays d'Aix : Beurecueil (autonome) Vitrolles (non autonome) Venelles (autonome), Rousset (non autonome)	Beurecueil le 18/06, Vitrolles en juillet, Venelles le 17 ou 18 septembre, Rousset le 03/11	-	10 980,00 €	10 980,00 €	10 980,00 €
2016_00604	Agence Artistik	Gardanne	2 TC : - « La Banda du Dock » sur 2 communes du Pays d'Aix : Pertuis et Vauvenargues - « Marseille, mes amours » sur 9 communes : Peynier, BBA, Trets, Coudoux, Meyrargues, Pertuis, Jouques, Le Tholonet et Vauvenargues	Année 2016	-	29 570,00 €	29 570,00 €	29 570,00 €

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Montant proposé
2016_00660	ARTESENS	Châteauneuf-le-Rouge	TC expo pédagogique « Le petit peuple des murs » sur 12 communes du Pays d'Aix : Les Pennes Mirabeau (2 semaines), Rousset (1 semaine) Le Puy Sainte Réparate (1 semaine), Bouc Bel Air (2 semaines), Puylobier (1 semaine), Meyreuil (1 semaine), Le Tholonet (1 semaine), St Cannat (1 semaine), St Marc Jaumegarde (1 semaine) Aix en Provence (1 semaine), Gréasque (1 semaine) Lambesc (2 semaines)	Du 28 février au 26 novembre 2016	14 600,00 €	33 360,00 €	33 360,00 €	33 360,00 €
2016_00739	TGGG	Aix en Provence	TC de concerts « A gospel Journey » sur 3 communes du Pays d'Aix : Châteauneuf-le-Rouge, Meyrargues et Peyrolles en Provence	Châteauneuf le 19/06, Meyrargues le 20/02 et Peyrolles le 09/07	14 500,00 €	11 550,00 €	11 550,00 €	11 550,00 €

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Montant proposé	Convention d'objectif
2016_00738	Cie Azein	Aix en Provence	TC de spectacle de cirque «Cave Canem » sur 3 communes du Pays d'Aix : Châteauneuf-le-Rouge, Pertuis et Meyreuil	Année 2016	0,00 €	6 900,00 €	6 900,00 €	6 900,00 €	Oui
2016_00752	PicturMusic	Marseille	TC de concerts « Chantons avec Nino Rota » sur 2 communes du Pays d'Aix : Bearecueil et La Roque d'Anthéron	2 avril pour La Roque d'anthéron et 21 mai pour Bearecueil	0,00 €	5 422,00 €	4 199,00 €	4 199,00 €	Oui
2016_00765	Le Philharmonie Provence Méditerranée	Aix en Provence	TC de concerts pédagogiques « L'école des solistes » sur 3 communes du Pays d'Aix : Châteauneuf-le-Rouge (trio), La Roque d'Anthéron (duo), St Cannat (duo + prise en charge du piano par la commune)	Année 2016	0,00 €	6 556,00 €	6 556,00 €	6 556,00 €	Oui
2016_00778	Cie du Funambule	Marseille	TC spectacle « Le tour du monde en 80 jours » sur 3 communes du Pays d'Aix : Mimet, Le Tholonet et Peyrolles-en-Provence	Année 2016	—	3 750,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €	Oui

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Montant proposé	Convention d'objectif
2016_00775	L'Oeil Magique	Marseille	TC spectacle « Corbeau L'Indien » sur 3 communes du Pays d'Aix : Peynier, Eguilles (2 séances) et Simiane-Collongue	Eguilles le 24 mai, Peynier le 8 octobre et Simiane le 24 novembre 2016	-	3 900,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	Oui
2016_00774	MEGA	Gardanne	TC concert « Garden Swing Big Band » sur 3 communes du Pays d'Aix : St Cannat, Peyrolles-en-provence et Le Tholonet	Saint-Cannat le 28 mai, Peyrolles le 2 juillet et Le tholonet le 13 juillet 2016	-	6 200,00 €	6 200,00 €	6 200,00 €	Oui
2016_00772	Musique Tendance	Marseille	TC concert/ trio « cordes sensible » sur 5 communes du Pays d'Aix : Trets, Gardanne, Saint-Marc Jaumegarde, Peyrolles et Mimet	1 ^{er} avril, 2 juin, 16 juillet, 21 mai et 22 mai	-	9 500,00 €	9 500,00 €	9 500,00 €	Oui
2016_00779	Les Petits Pois sont rouges and co	Fuveau	TC spectacle jeune public « Sur les flots » sur 5 communes du Pays d'Aix : Saint-Paul-lez-Durance, Eguilles, Ventabren (3 représentations), Gardanne (2 représentations) et Rousset	De février à novembre 2016	-	7 020,00 €	7 020,00 €	7 020,00 €	Oui

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Montant proposé	Convention d'objectif
2016_00780	CREA ARTS	Aix en Provence	TC spectacle jeune public « Les aventures de Lola Tralala et Ciboulette Loulette » sur 5 communes du Pays d'Aix : Châteauneuf-le Rouge, Coudoux, Eguilles, Saint-Antonin-sur-Bayon, Vauvenargues	Châteauneuf en novembre 2016, Coudoux en novembre 2016 Eguilles le 26 mai 2016 Saint-Antonin le 10/12/16, Vauvenargues le 19/12/16	-	8 865,00 €	8 865,00 €	8 865,00 €	Oui
2016_00795	Compagnie Résurgences	Joucas	TC spectacle / dégustation [Ver] sur 4 communes du Pays d'Aix : Peynier, Jouques, saint-Estève-Janson et Saint-Cannat (2 représentations)	Année 2016	-	8 650,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	Oui
2016_00788	Association M.S	Lambesc	TC de concerts de musique actuelle « Les Têtes de Linettes » sur 4 communes du Pays d'Aix : La Roque d'Anthéron, Vitrolles, Fuveau, Puylobier	La Roque le 13/02/16, Vitrolles le 10/06/16, Puylobier le 29/10/16 et Fuveau le 02/12/16	-	9 200,00 €	9 200,00 €	9 200,00 €	Oui
2016_00815	Biblio Incognito	Trets	TC de spectacle littéraire « Lecture en scène » sur 4 communes du Pays d'Aix : Peynier, Meyreuil, Fuveau et Simiane-Collongue	De février à octobre 2016	-	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	Oui

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Montant proposé	Convention d'objectif
2016_00817	Minotaures et Cie	Les Pennes Mirabeau	TC spectacle « Le Petit Prince » sue 2 communes du Pays d'Aix : Meyreuil et Ventabren (2 représentations)	Meyreuil le 27/02/16 et Ventabren en novembre 2016	-	6 200,00 €	6 200,00 €	6 200,00 €	Oui
2016_00769	Collectif Tif	Marseille	TC spectacle jeune public « Djamil et le crocodile qui perd ses dents » sur 5 communes du Pays d'Aix : Saint-Paul lez Durance, Coudoux, Simiane-Collongue, Saint-Estève-Janson et Lambesc	Année 2016	-	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	Oui
2016_00	Compagnie Mélancomique	Aix en Provence	TC « Concerts Mon Renaud préféré » sur 5 communes du Pays d'Aix : Saint-Paul lez Durance, Saint-Estève-Janson, La Roque d'Anthéron, Beaurecueil, et Peyrolles.	Mars à décembre 2016	-	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	Oui
2016_00	A Vuciata	Aix en Provence	TC concerts groupe corse ACCENTU « Un Sognu » sur 3 communes du Pays d'Aix : Saint-Paul lez Durance, Puylobier et Simiane-Collongue	Année 2016	-	4 200,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €	Oui

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N° 2001_A101 du Conseil Communautaire de la CPA du 19 octobre 2001 créant un fonds d'intervention à destination des associations pour des opérations culturelles de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ;
- La délibération N°2003_A081 du Conseil Communautaire de la CPA définissant la Politique Culturelle de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ;
- La délibération N°2003_A285 du Conseil Communautaire de la CPA définissant l'intérêt communautaire en matière de politique culturelle de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ;
- La délibération N°2015_A272 du Conseil Communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 approuvant la convention triennale et multipartenariale 2016-2018 avec le Ballet preljocaj ;
- La délibération N°2015_A273 du Conseil Communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 approuvant la convention triennale et multipartenariale 2015_2017 avec le CIAM ;
- La délibération N°2015_A102 du Conseil Communautaire de la CPA du 21 mai 2015 approuvant la convention triennale et multipartenariale 2015-2017 avec le Théâtre du Jeu de Paume ;
- La délibération N°2015_A179 du Conseil Communautaire de la CPA du 10 juillet 2015 approuvant la convention triennale et multipartenariale 2015_2017 avec le FIAL ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire en date du 21 avril 2016.

Oùï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Les subventions en fonctionnement sont attribuées aux associations culturelles, sous réserve de l'adoption du budget de la Métropole, telles que présentées dans les tableaux ci-dessus, pour un montant total de 3 958 020 euros selon la répartition suivante :

Grands opérateurs avec convention triennale : 2 050 000 euros

Opérateurs avec convention annuelle : 1 493 000 euros

Tournées intercommunales : 415 020 euros

Article 2 :

Les termes des conventions d'objectifs types annexées sont approuvés.

Article 3 :

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement LC 8903 fonction 311 nature 6574.

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer les conventions d'objectifs afférentes.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN